
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **FLEURY SUR ANDELLE** (Département de l'EURE – C.C de Lyons Andelle)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section A numéros 246, 247, 248 et 992 pour une contenance totale de 17 387 m².

POS/PLU : Zone UB

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. Il est prévu un projet à destination équipement public. 1/3 de la parcelle devrait être utilisée pour la construction d'une gendarmerie par la CDC.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du **13 décembre 2018** - Avis favorable.

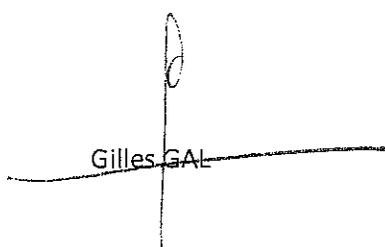
PROPRIÉTAIRE : Commune de **FLEURY SUR ANDELLE** : A246, A247 et A248
Syndicat Intercommunal d'entretien de gestion du collège : A992

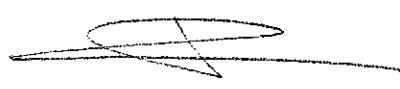
ÉVALUATION DOMANIALE : Le 15/11/2018 – 295.000 €

IMPUTATION : Compte n° 924 270 – **FLEURY SUR ANDELLE** « Collège Maupassant »
Enveloppe projet : 311 225 €

ROUEN le 11 janvier 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL


l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETT